

RCS : GAP
Code greffe : 0501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1965 B 00045
Numéro SIREN : 386 550 453
Nom ou dénomination : ENTREPRISE DE TRAVAUX ELECTRIQUES ET CANALISATION E T E
C.

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002124

GTC Gap

Bordereau de numérisation d'un bilan

AB0501210129



SIREN : **386 550 453**

N° GESTION : **1965B00045**

RAISON SOCIALE : ENTREPRISE DE TRAVAUX ELECTRIQUES ET CANALISATION E T E C.

TYPE PIECE : Bilans du dépôt n°B2019/002124 (date clôture : 31/12/2018 sur 12 mois) déposé le 1

REF. PIECE : Documents comptables prévus par la législation en vigueur

DATE BORDEREAU : 09/07/2019



AB0501210129



SA ETEC

ROUTE DE ST JEAN
05000 GAP

Etats Financiers

du 01/01/2018 au 31/12/2018

Documents Fiscaux

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA ETEC</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>05000 GAP</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>3 8 6 5 5 0 4 5 3 0 0 0 2 4</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N clos le, <u>31/12/2018</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	34 559
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	32 237
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 036 440
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 105 217
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	66 688
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	20 874
		Prêts	BF	BG	4 780
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	3 950
	TOTAL (II)		BJ	BK	4 208 455
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	231 356
		En cours de production de biens	BN	BO	625 146
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	15 417
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	16 747
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 460 876
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	3 481 567
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	18 077
		TOTAL (III)	CJ	CK	16 747
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	4 225 202	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	CR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA ETEC		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 107 581)			DA	1 107 581	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 229 467	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	2 100 156	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	590 680	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	5 027 885	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 721 095	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 124 478	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 946 193	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	309 714	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	5 101 482		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	10 129 368		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	3 815 433
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA ETEC						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	140 111	FE		FF	140 111	
		FG	7 914 166	FH		FI	7 914 166	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 054 278	FK		FL	8 054 278	
	Production stockée*					FM	31 836	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	34 350	
	Autres produits (1) (11)					FQ	12 916	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 133 381
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	2 023 157
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(3 566)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	2 218 655
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	69 395
	Salaires et traitements*						FY	1 869 578
	Charges sociales (10)						FZ	944 999
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$				GA	359 895	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)						GE	3 585
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 485 701	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	647 679	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	222	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	21 215	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	21 438		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	20 937	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	20 937	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	500		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	648 180		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA ETEC</u>			Néant ☐ *			
			Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	3 900		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	33 333		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	37 233		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	95 034		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	95 034		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(57 800)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	(300)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	8 192 053		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	7 601 373		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	590 680		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	30 883	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		95 034			
	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			3 900		
Produits des cessions d'éléments d'actif			33 333			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA ETEC

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
						3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	34 559	KE			
CORPORELLES	Terrains			KG		KH			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	1 166 372	KK			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	2 463 292	KT			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	28 536	KW			
		Matériel de transport *		KY	2 231 328	KZ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	102 003	LC			
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF			
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI			
	Avances et acomptes			LK		LL			
	TOTAL III			LN	5 991 533	LO			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		
		Autres participations			8U	66 688	8V		
Autres titres immobilisés			IP	20 700	IR				
Prêts et autres immobilisations financières			IT	6 661	IU				
TOTAL IV			LQ	94 049	LR				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	6 120 143	OH		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
				par virement de poste à poste 1		3			
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	34 559		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	1 166 372	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	152 167	MK	2 554 904	
		Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	72 559	
		Matériel de transport	IV		MP	97 271	MQ	2 294 592	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	124 483	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		
	TOTAL III		IV		NG	249 438	NH	6 212 912	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	
		Autres participations		IO		ØX		ØY	66 688
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	20 874		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	930	2F	8 730		
TOTAL IV		I3		NJ	930	NK	96 293		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØK	250 369	ØL	6 343 764	
							ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA ETEC</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	29 684	PF	4 874	PG		PH	34 559	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	3 077	PN	29 159	PO		PQ	32 237	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 028 507	QA	160 100	QB	152 167	QC	2 036 440	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	25 735	QE	2 788	QF		QG	28 524	
	Matériel de transport		QH	1 916 329	QI	160 551	QJ	97 271	QK	1 979 609	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	94 663	QM	2 420	QN		QO	97 084	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	4 068 313	QV	355 020	QW	249 438	QX	4 173 896	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	4 097 998	ØP	359 895	ØQ	249 438	ØR	4 208 455	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA ETEC

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations	- incorporelles 6A	6B	6C	6D
		- corporelles 6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence 02	03	04	05
		- titres de participation 9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)* 06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	20 214 6U	3 467 6V	16 747 6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	20 214 TY	3 467 TZ	16 747 UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	20 214 UB	3 467 UC	16 747 UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA ETEC										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP	4 780	UR		US	4 780			
	Autres immobilisations financières			UT	3 950	UV		UW	3 950			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	18 009		18 009					
	Autres créances clients			UX	2 160 353		2 160 353					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 511		1 511					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	161 051		161 051					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	581 957		581 957					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	6 576		6 576					
	Groupe et associés (2)			VC	202 704		202 704					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	507 075		507 075					
	Charges constatées d'avance			VS	18 077		18 077					
	TOTAUX			VT	3 666 048	VU	3 657 317	VV	8 730			
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD	3 000							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	930							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 721 095	435 046	643 668	642 380					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	1 124 478	1 124 478							
Personnel et comptes rattachés			8C	279 528	279 528							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	166 475	166 475							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 500 188	1 500 188							
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	309 714	309 714							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	5 101 482	VZ	3 815 433	643 668	642 380				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	360 460	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	403 595	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA ETEC

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	590 680			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE				
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB				
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX				
		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN				
					WN				
					WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	500	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3					

TOTAL I WR 591 180

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WV								
				WH								
				WP								
				WW								
				XB								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ								
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)				XA								
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY							
	Majoration d'amortissement*				XD							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC			
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	30 422	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XG	582 032			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2								

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II XH 582 032

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI	9 147	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	9 147
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	

SA ETEC

[illegible]

SA ETEC

Exercise N

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA ETEC</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	61 521	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	9 147	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	52 373	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	52 373	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA ETEC</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB	62 092	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	413 949		Dividendes		ZD		
	Prélèvements sur les réserves			0E			Autres répartitions		ZE	351 857	
							Report à nouveau		ZF		
	TOTAL I			0F	413 949		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG		
										ZH	413 949
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance							YT	1 134 564		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8				XQ	69 852		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	235 533		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	25 554		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							VV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	23 241			ST	753 150		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	2 218 655		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS				9Z	69 395		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	69 395		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	1 562 296		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	812 076		
DIVERS	- Montant brut des salaires *							0B	1 563 996		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0			
								ZR	1		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
REGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15%		JK			
						Plus-values à 19%		JM			
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15%		JN			
						Plus-values à 19%		JP			
						Imputations		JL			
					Imputations		JC				
					Plus-values à 0%		JO				
					Imputations		JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA ETEC

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	CAMION MAN PORTEUR REMORQ 15/11/1995	48 054	48 054		
	2	REMORQUE OCC 8650KC05 31/12/2000	3 811	3 811		
	3	PELLE HYDRAULIQUE 12MXT/2 16/07/2007	118 456	118 456		
	4	RENAULT 2024LA05 25/09/2007	20 061	20 061		
	5	MINI PELLE KUBOTA KX71 23/09/2008	29 900	29 900		
	6	MASTER AX 243 MH 23/08/2010	19 854	19 854		
	7	REMORQUE COPRODIS OCC CK6 22/08/2012	5 000	5 000		
	8	REMORQUE OCC COPRODIS CK6 22/08/2012	4 300	4 300		
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	5 000	5 000	5 000			
	2	2 034	2 034	2 034			
	3	15 000	15 000	15 000			
	4	1 500	1 500	1 500			
	5	3 333	3 333	3 333			
	6	1 500	1 500	1 500			
	7	2 669	2 669	2 669			
	8	2 295	2 295	2 295			
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			33 333			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA ETEC

Néant	X
-------	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA ETEC

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA ETEC

Néant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

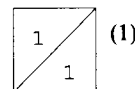
DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : <u>SA ETEC</u>															Néant ☐ *																					
Exercice ouvert le : <u>01/01/2018</u> et clos le : <u>31/12/2018</u> Durée en nombre de mois <u>12</u>																																				
DECLARATION DES EFFECTIFS																																				
Effectifs moyens du personnel															YP	70																				
Dont apprentis															YF																					
Dont handicapés															YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	8 054 278																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT																					
TOTAL 1															OX	8 054 278																				
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	12 916																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																					
Subventions d'exploitation reçues															OF																					
Variation positive des stocks															OD	35 402																				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI	30 883																				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																					
TOTAL 2															OM	79 201																				
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Achats															ON	2 023 157																				
Variation négative des stocks															OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	2 148 802																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	3 585																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															OY																					
TOTAL 3															OJ	4 175 545																				
IV Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3					OG	3 957 934															
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).															SA	3 957 934																				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX	8 054 278																				
Effectifs au sens de la CVAE															EY	70																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															HX																					
Période de référence															GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	8	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	8
Date de cessation															HR																					

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 3 8 6 5 5 0 4 5 3 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ETEC

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL 05000 VILLE GAP

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	10
---	----	---	--	----	----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	50	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	85 091
---	----	----	--	----	--------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 3 8 6 5 5 0 4 5 3 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ETEC

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL 05000

VILLE GAP

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SARL Dénomination SCOP SUDATI - BRIANCON

N° SIREN (si société établie en France) 378294797

% de détention 46.45

Adresse : N° Voie

Code Postal 05100 Commune BRIANCON

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

/// Sommaire

Rapport de présentation des comptes annuels	2
Comptes Annuels	4
Compte de résultat	5
Bilan actif	7
Bilan passif	8
Annexe	10
Etats Complémentaires	22
Détail du compte de résultat	23
Détail du bilan	27
Tableau des emprunts	32
Soldes intermédiaires de gestion	34
Documents Fiscaux	36

■ Rapport de présentation des comptes annuels

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SA ETEC relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en EURO
Total bilan	10 129 368
Chiffre d'affaires	8 054 279
Résultat net comptable (Bénéfice)	590 680

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à GAP

Le 10 avril 2019

J.M MOURATOGLOU
EXPERT COMPTABLE

Comptes Annuels

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017	Abs. (M)	Ratio (%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	140 112	25 581	114 531	447,73
Production vendue (services)	7 914 167	7 735 078	179 089	2,32
Chiffre d'affaires net	8 054 279	7 760 659	293 620	3,78
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée	31 836	144 592	-112 756	-77,98
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	34 350	47 384	-13 034	-27,51
Autres produits	12 916	8 348	4 568	54,71
Total produits d'exploitation (I)	8 133 382	7 960 983	172 399	2,17
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts	2 023 158	2 282 577	-259 420	-11,37
Variations de stock	-3 566	-42 190	38 624	-91,55
Autres achats et charges externes (a)	2 218 656	2 408 230	-189 574	-7,87
Impôts, taxes et versements assimilés	69 396	65 075	4 320	6,64
Salaires et traitements	1 869 578	1 668 195	201 383	12,07
Charges sociales	944 999	842 043	102 957	12,23
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	359 896	336 651	23 245	6,90
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	3 585	4 165	-580	-13,92
Total charges d'exploitation (II)	7 485 702	7 564 746	78 044	1,04
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	647 680	396 237	251 443	63,46
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances actif im	223	449	-227	-50,47
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21 216	8 526	12 690	148,85
Reprises sur provisions et dépréciat. et tsf charg				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de pl				
Total produits financiers (V)	21 439	8 975	12 464	139,23
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	20 937	6 243	14 695	235,39
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	20 937	6 243	14 695	235,39
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	501	2 732	-2 231	-81,67
RESULTAT COURANT avant impôt	648 181	398 970	249 211	62,46

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017	Abs. (M)	Abs. (%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	3 900	2 563	1 338	52,21
Sur opérations en capital	33 333	49 495	-16 162	-32,65
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	37 234	52 058	-14 824	-28,48
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	95 034	35 718	59 316	166,07
Sur opérations en capital		1 780	-1 780	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	95 034	37 498	57 536	153,44
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-57 801	14 559	-72 360	-497,00
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-300	-420	120	-28,57
Total des produits (I+II+V+VII)	8 192 053	8 022 016	170 038	2,12
Total des charges (III+IV+VI+VIII+IX+X)	7 601 373	7 608 067	-6 694	-0,09
BENEFICE OU PERTE	590 680	413 949	176 731	42,69
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net	Net
				31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	34 560	34 560		4 875
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 166 372	32 237	1 134 135	1 163 294
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 554 905	2 036 441	518 464	434 785
Autres immobilisations corporelles	2 491 636	2 105 218	386 418	325 141
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	66 688		66 688	66 688
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	20 874		20 874	20 700
Prêts	4 781		4 781	2 711
Autres immobilisations financières	3 950		3 950	3 950
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 343 765	4 208 456	1 135 308	2 024 170
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	231 357		231 357	226 191
En-cours de production (biens et services)	625 147		625 147	593 311
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	15 417		15 417	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 178 363	16 747	2 161 616	2 507 749
Autres créances	1 460 877		1 460 877	1 161 741
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 481 568		3 481 568	3 143 710
Charges constatées d'avance (3)	18 077		18 077	21 295
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 010 806	16 747	7 161 062	6 856 956
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	14 354 571	4 225 203	10 129 368	9 676 142
(1) Dont droit au bail				2 711
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 107 581	1 173 896
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 229 468	1 167 376
Réserves statutaires ou contractuelles	2 100 156	1 996 669
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	590 680	413 949
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 027 885	4 751 890
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 721 096	1 764 232
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 124 479	1 326 147
Dettes fiscales et sociales	1 946 193	1 711 512
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	309 715	122 360
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES FINANCIERES	5 101 483	4 924 251
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 129 368	9 676 142
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 286 049	1 772 559
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 815 433	4 137 633
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe 

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA ETEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 10 129 368 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 590 680 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

■ Règles et méthodes comptables

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 78 526 EURO. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 560			34 560
Immobilisations incorporelles	34 560			34 560
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 166 372			1 166 372
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	2 463 293	243 779	152 167	2 554 905
- Instal.générales, agencements aménagements divers	28 537	44 023		72 560
- Matériel de transport	2 231 329	160 535	97 271	2 294 593
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	102 004	22 480		124 483
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 991 534	470 817	249 439	6 212 912
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	66 688			66 688
- Autres titres immobilisés	20 700	174		20 874
- Prêts et autres immobilisations financières	6 661	3 000	931	8 731
Immobilisations financières	94 050	3 174	931	96 293
ACTIF IMMOBILISE	6 120 143	473 991	250 369	6 343 765

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		470 817	3 174	473 991
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		470 817	3 174	473 991
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		249 439	931	250 369
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		249 439	931	250 369

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

LES TITRES DETENUS DE LA SCOP SUDATI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEPRECIATION CAR DES MESURES CORRECTIVES ONT ETE MISES EN PLACE DEPUIS LA CLOTURE DU BILAN.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 685	4 875		34 560
Immobilisations incorporelles	29 685	4 875		34 560
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	3 078	29 159		32 237
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	2 028 507	160 101	152 167	2 036 441
- Instal.générales, agencements aménagements divers	25 735	2 789		28 524
- Matériel de transport	1 916 329	160 552	97 271	1 979 609
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	94 664	2 420		97 084
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 068 314	355 021	249 439	4 173 896
ACTIF IMMOBILISE	4 097 998	359 896	249 439	4 208 456

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 666 048 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4 781		4 781
Autres	3 950		3 950
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 178 363	2 178 363	
Autres	1 460 877	1 460 877	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 077	18 077	
Total	3 666 048	3 657 317	8 731
Prêts accordés en cours d'exercice	3 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	931		

Produits à recevoir

	Montant
CLTS FACTURES A ETABLIR	333 590
ETAT PRODUIT A RECEVOIR	6 576
ASSOCIES INTERETS COURUS	2 563
Total	342 729

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 107 584,00 EURO décomposé en 69 224 titres d'une valeur nominale de 16,00 EURO.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	73 368	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice	4 144	16,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	69 224	16,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 101 483 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 721 096	435 046	643 669	642 381
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 124 479	1 124 479		
Dettes fiscales et sociales	1 946 193	1 946 193		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	309 715	309 715		
Produits constatés d'avance				
Total	5 101 483	3 815 433	643 669	642 381
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	360 460			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	403 596			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

FRS FACT.NON PARVENUES	51 006
INTERESSEMENT A PAYER	216 060
PRIMES A PAYER	55 000
Total	322 066

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	18 077		
Total	18 077		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	140 112		140 112
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	7 894 182		7 894 182
Etudes			
Prestations de services	8 320		8 320
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	11 665		11 665
TOTAL	8 054 279		8 054 279

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 9 000 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>INTERETS / EMPRUNTS</i>	10 734
<i>LOCATION PHOTOCOPIEUR</i>	14 722
Autres engagements donnés	25 456
Total	25 456
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (art 244 quater C du CGI) dont a bénéficié l'entreprise au titre de l'exercice, a été intégralement utilisé à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Etats Complémentaires

	31/12/18	31/12/17	31/12/16	31/12/15
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens)				
70100000 - VENTES PROD FABRIQUES	140 112	25 581	114 531	447,73
	140 112	25 581	114 531	447,73
Production vendue (services)				
70400000 - TRAVAUX	412 447	840 611	-428 163	-50,93
70400010 - TRAVAUX AUTO LIQUIDES	947 419	750 657	196 762	26,21
70400100 - TRAVAUX EDF	2 363 401	1 929 092	434 309	22,51
70400300 - TRAVAUX VILLE DE GAP	1 129 180	675 638	453 542	67,13
70400400 - SYME	2 002	131 277	-129 275	-98,47
70400410 - SYME LOT 1	337 570	577 351	-239 781	-41,53
70400420 - SYME LOT 4	587 921	567 276	20 645	3,64
70400500 - TRAVAUX FRANCE TELECO		317 930	-317 930	-100,00
70400510 - SMO	1 278 552	1 800 390	-521 837	-28,98
70400600 - TRAVAUX SIE	835 689	120 256	715 433	594,93
70500000 - ETUDES		615	-615	-100,00
70600000 - PRESTATIONS DE SERVICE	8 320	10 699	-2 379	-22,24
70830000 - LOCATIONS DIVERSES	251	417	-165	-39,69
70840000 - MISE A DISPOSITION PERS.	11 414	12 870	-1 456	-11,31
	7 914 167	7 735 078	179 089	2,32
Chiffre d'affaires net	8 054 279	7 760 659	293 620	3,78
Production stockée				
71335000 - VAR. TRAVAUX EN COURS	31 836	144 592	-112 756	-77,98
	31 836	144 592	-112 756	-77,98
Autres produits				
75800000 - PROD.DIV.GEST.CRTE	12 916	8 348	4 568	54,71
78174000 - REP.PROV S/CREANCES D	3 467	4 050	-583	-14,39
79100100 - TRANSFERTS CHGES PER	30 883	43 334	-12 451	-28,73
	47 267	55 733	-8 466	-15,19
Total produits d'exploitation	8 133 382	7 960 983	172 398	2,17
Charges d'exploitation				
Achats de m.p & aut.approv.				
60110000 - MATIERES PREMIERES	2 005 254	2 262 895	-257 641	-11,39
60210000 - MATIERES CONSOMMABLE	17 146	18 346	-1 199	-6,54
60810000 - FRAIS ACCESS S/ACHATS	757	1 336	-580	-43,37
	2 023 158	2 282 577	-259 420	-11,37
Variation de stock (m.p.)				
60310000 - VAR/STOCKS MAT.PREMIE	-3 566	-42 190	38 624	-91,55
	-3 566	-42 190	38 624	-91,55
Autres achats & charges externes				
60420000 - PREST.SERV.EXTERIEURS	799 626	821 119	-21 493	-2,62
60520000 - TRAVAUX SS TRAITES	334 938	443 338	-108 401	-24,45
60610000 - ELECTRICITE	10 630	8 904	1 726	19,38
60610100 - EAU	441	532	-91	-17,17
60630000 - PETIT OUTILLAGE	6 133	17 118	-10 985	-64,17
60630100 - VETEMENTS DE TRAVAIL	22 718	19 314	3 404	17,63
60630200 - PRODUITS ENTRETIEN	1 053	2 527	-1 474	-58,32
60640000 - FOURNITURES DE BUREAU	25 039	15 640	9 399	60,10
60680000 - CARBURANTS ET LUBRIFIA	189 315	181 021	8 294	4,58
61320000 - LOYER CONSTRUCTIONS		94 034	-94 034	-100,00

	31/12/18	31/12/17	Abs (M)	Abs. (%)
61350000 - LOC.MATERIEL CHANTIER	56 989	34 451	22 538	65,42
61350100 - LOC.MATERIEL DE TRANSP	3 921	16 071	-12 150	-75,60
61350500 - LOC.MATERIEL BUREAU	8 943	6 311	2 631	41,69
61520000 - ENT.CONSTRUCTION	18 317	21 247	-2 930	-13,79
61550000 - ENT.MATERIEL CHANTIER	49 456	61 744	-12 288	-19,90
61550100 - ENT.MATERIEL TRANSPOR	109 492	81 134	28 358	34,95
61550200 - ENT.MATERIEL DE BUREAU	5 054		5 054	
61550300 - ENT.TRANCHEUSE	5 136	46 833	-41 698	-89,03
61560000 - MAINTENANCE	38 846	35 747	3 099	8,67
61610000 - ASSUR.BATIMENT	6 784	3 610	3 174	87,93
61610200 - ASSUR.VEHICULE FLOTTE	26 711	38 974	-12 264	-31,47
61610400 - ASSUR.DECENNALE	1 474	1 638	-164	-10,01
61610600 - Assurance RC dirigeant anné		785	-785	-100,00
61610900 - ASSUR.PREDICA	50 000		50 000	
61640000 - ASSUR.RESPONSABILITE C	16 911	27 287	-10 377	-38,03
61810000 - DOCUMENTATION GENERA	1 152	2 699	-1 547	-57,31
61830000 - DOCUMENTATION TECHNI	2 960	3 191	-231	-7,25
61860000 - FRAIS DIVERS CHANTIER	15 096		15 096	
61860100 - FRAIS DIVERS MATHERON		11 308	-11 308	-100,00
62110000 - PERSONNEL INTERIMAIRE	235 534	254 551	-19 017	-7,47
62260000 - HONORAIRES BDO	5 590	5 200	390	7,50
62260300 - HONORAIRES DIVERS	10 388	2 250	8 138	361,71
62261000 - HONORAIRES COMM.AUX	9 300	9 200	100	1,09
62270000 - FRAIS ACTES ET CONTENT	276	95	182	191,27
62310000 - ANNONCES ET INSERTION	1 564	938	625	66,61
62320000 - MECENAT	500	700	-200	-28,57
62340000 - CADEAUX A LA CLIENTELE	13 403	16 046	-2 643	-16,47
62340200 - CADEAUX AU PERSONNEL	100	750	-650	-86,67
62380000 - SPONSORING	2 975	2 855	119	4,18
62510000 - REMBT FRAIS DEPLACT ET	24 430	12 945	11 485	88,72
62510300 - REMBT FRAIS J.OUVRIERS	318	655	-337	-51,46
62570000 - RECEPTION SOCIETE	10 734	4 441	6 292	141,68
62570200 - RECEPTION PERSONNEL	7 718	4 871	2 847	58,44
62600000 - TIMBRES POSTE	7 459	9 122	-1 663	-18,23
62600100 - TELEPHONE	10 532	11 795	-1 263	-10,71
62600200 - COLLECTE COURRIER		1 250	-1 250	-100,00
62780000 - COMMISSION S/CAUTION	8 100	4 017	4 083	101,65
62780100 - FRAIS BANCAIRES DIVERS	17 202	13 612	3 590	26,37
62810000 - CONCOURS DIVERS COT.	2 029	1 379	650	47,14
62811000 - COT.CG SCOP	21 212	26 292	-5 080	-19,32
62820000 - FRAIS STAGE PERSONNEL	22 157	28 688	-6 531	-22,77
	2 218 656	2 408 230	-189 574	-7,87
Impôts, taxes et vers. assim.				
63330000 - PART.EMPL.FORM.PROF.	20 276	25 664	-5 389	-21,00
63340000 - PART.EMPL.EFF.CONST.	7 785	8 310	-525	-6,32
63350000 - VERS.LIB.TAXE D'APPRENT	11 765	11 327	438	3,87
63360000 - TAXE AGEFIPH		1 093	-1 093	-100,00
63512000 - TAXES FONCIERES	13 610		13 610	
63541100 - TIMBRES FISCAUX		13	-13	-100,00
63580100 - AUTRES DRTS CARTE GRI	2 024	2 062	-39	-1,87
63580200 - TAXE A L ESSIEU	5 544	5 567	-23	-0,41
63580400 - PASSAGE MINES+CONTRO	8 393	11 039	-2 647	-23,98
	69 396	65 075	4 320	6,64

	31/12/18	31/12/17	Abs. (1)	Abs. (2)
Salaires et Traitements				
64100000 - SALAIRES		1 490 649	-1 490 649	-100,00
64110000 - SALAIRES	1 565 331		1 565 331	
64114050 - INTERESSEMENT	216 060		216 060	
64130000 - PRIMES & GRATIFICATION	55 000		55 000	
64140200 - IND.DEPLACTS OUVRIERS	32 097	27 468	4 629	16,85
64140500 - INTERESSEMENT DES SAL		142 472	-142 472	-100,00
64140600 - INDEMNITES DE LICENCIE	1 090	7 709	-6 620	-85,86
64140700 - AVANTAGE LOGT GARDIEN		-104	104	-100,00
	1 869 578	1 668 195	201 383	12,07
Charges sociales				
64510000 - COT.URSSAF	400 094	423 919	-23 825	-5,62
64520000 - FRAIS MEDICAUX PREV OE	19 831	343 971	-324 140	-94,23
64521000 - FRAIS MEDICAUX ETAM PR	6 369		6 369	
64522000 - FRAIS MEDICAUX CADRES	7 171	7 744	-573	-7,40
64530000 - COT.CNPO CNRO	47 543	-16 904	64 448	-381,25
64530100 - COT.CAISSE ETAM		49 343	-49 343	-100,00
64530200 - COT. MUTUELLE DE FRANC		45 943	-45 943	-100,00
64531000 - RETRAITE CADRES (AGIRC	18 418		18 418	
64532000 - RETRAITE NON CADRES (A	32 060		32 060	
64532500 - COTISATION RETRAITE PE	22 665	4 280	18 385	429,56
64540000 - COT.ASSEDIC	59 619		59 619	
64551000 - FORFAIT SOCIAL / INTERES		28 495	-28 495	-100,00
64580000 - COT.AUXILIAIRE	22 715	24 960	-2 246	-9,00
64581000 - PRO BTP PREV OUVRIERS	14 466		14 466	
64582000 - PRO BTP PREV ETAM	4 048		4 048	
64583000 - GAN PREV CADRES	8 765		8 765	
64586000 - COT SYNDICALES BTP	10 455		10 455	
64587000 - CAISSE CONGES PAYES	320 425		320 425	
64588000 - COT APAS	1 904		1 904	
64720000 - VERST COMITE ENTREPRI	18 653	15 966	2 687	16,83
64750000 - MED.TRAVAIL ET PHARMA	6 178	6 034	144	2,38
64800000 - FRAIS CARTE BTP	446	881	-435	-49,38
64850000 - AUTRES CHARGES DE PER	1 701	22	1 679	NS
64900000 - C.I.C.E	-78 526	-92 612	14 086	-15,21
	944 999	842 043	102 957	12,23
Amortissements et provisions				
68111000 - DOT.S/IMMOB.INCORP.	4 875	1 682	3 193	189,82
68112000 - DOT.S/IMMOB.CORP.	355 021	334 969	20 052	5,99
	359 896	336 651	23 245	6,90
Autres charges				
65800000 - CHGES DIV.GEST.COURAN	2 517	2 294	223	9,70
65810000 - DEGATS CAUSES AUX TIER	1 069	1 871	-803	-42,88
	3 585	4 165	-580	-13,92
Total charges d'exploitation	7 485 702	7 564 746	-79 044	-1,04
RESULTAT D'EXPLOITATION	647 680	396 237	251 443	63,46
Produits financiers				
76210000 - REVENUS PARTS BPRD	17	17		
76211000 - REVENUS PARTS C.R.C.A	175	144	31	21,60
76212000 - REVENUS PARTS BFCC	1	257	-256	-99,52
76260000 - REVENUS DES PRETS	30	32	-2	-5,71
76800000 - PRODUITS FINANCIERS SU	2 699	2 358	341	14,47

	31/12/16	31/12/17	Abs. (M)	Abs. (%)
76810000 - INTERETS DAT	18 517	6 168	12 349	200,21
	21 438	8 975	12 463	138,87
Charges financières				
66116000 - INTERETS / EMPRUNTS	20 937	6 206	14 732	237,39
66880000 - CHARGES FINANCIERES DI		37	-37	-100,00
	20 937	6 243	14 695	235,39
RESULTAT FINANCIER	501	2 732	-2 231	-81,67
RESULTAT COURANT avant impôt	648 181	398 970	249 211	62,46
Produits exceptionnels				
77180000 - AUTRES PROD.EXCEPT.S/	3 900	2 563	1 338	52,21
77520000 - PROD.CESSION IMM.CORP.	33 333	49 495	-16 162	-32,65
	37 234	52 058	-14 824	-28,48
Charges exceptionnelles				
67120000 - PENALITES AMENDES FISC		1 023	-1 023	-100,00
67180000 - AUTRES CHGES EXCEPT.	95 034	34 696	60 339	173,91
67500000 - VALEUR NETTE ELEMNT AC		1 780	-1 780	-100,00
	95 034	37 498	57 536	153,44
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-57 801	14 559	-72 360	-497,00
Impôts sur les bénéfices				
69910000 - CREDIT IMPOT MECENAT	-300	-420	120	-28,57
	-300	-420	120	-28,57
BENEFICE OU PERTE	590 680	413 949	176 731	42,69

20800000 - AUTRES IMMOBILISAT. INC
28080000 - AMORTIS. AUTRES IMMOBI

21310000 - CONSTRUCTIONS BATIME
28131000 - AMORTIS. CONSTRUCTION

21540000 - MATERIEL INDUSTRIEL
28154000 - AMORTIS. INSTALL.MAT.IN

21810000 - AGENCT, AMENAGT, INSTA
21820000 - MATERIEL DE TRANSPORT
21830000 - MATERIEL DE BUREAU & IN
21840000 - MOBILIER
28181000 - AMORTIS. AGENCT. AMENA
28181100 - AMORT AGENC BUREAUX
28182000 - AMORTIS. MATERIEL DE TR
28183000 - AMORTIS. MATER.BUREAU
28184000 - AMORTIS. MOBILIER

26180000 - TITRES PARTICIP.AUTRES

27180000 - AUTRES TITRES IMMOBILIS
27180200 - PARTS CRCA
27180300 - PARTS BFCC
27180400 - ACTIONS PARGEST

27430200 - PRET FAURE FABRICE

27520500 - GARANTIE TOTAL

31100000 - MATIERES PREMIERES

33500000 - TRAVAUX EN-COURS

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles				
20800000 - AUTRES IMMOBILISAT. INC	34 560		34 560	34 560
28080000 - AMORTIS. AUTRES IMMOBI		34 560	-34 560	-29 685
	34 560	34 560		4 875
Immobilisations corporelles				
Constructions				
21310000 - CONSTRUCTIONS BATIME	1 166 372		1 166 372	1 166 372
28131000 - AMORTIS. CONSTRUCTION		32 237	-32 237	-3 078
	1 166 372	32 237	1 134 135	1 163 294
Installations techniques, mat. et outillage				
21540000 - MATERIEL INDUSTRIEL	2 554 905		2 554 905	2 463 293
28154000 - AMORTIS. INSTALL.MAT.IN		2 036 441	-2 036 441	-2 028 507
	2 554 905	2 036 441	518 464	434 785
Autres immobilisations corporelles				
21810000 - AGENCT, AMENAGT, INSTA	72 560		72 560	28 537
21820000 - MATERIEL DE TRANSPORT	2 294 593		2 294 593	2 231 329
21830000 - MATERIEL DE BUREAU & IN	114 284		114 284	91 804
21840000 - MOBILIER	10 200		10 200	10 200
28181000 - AMORTIS. AGENCT. AMENA		27 358	-27 358	-25 152
28181100 - AMORT AGENC BUREAUX		1 166	-1 166	-583
28182000 - AMORTIS. MATERIEL DE TR		1 979 609	-1 979 609	-1 916 329
28183000 - AMORTIS. MATER.BUREAU		87 812	-87 812	-85 551
28184000 - AMORTIS. MOBILIER		9 272	-9 272	-9 113
	2 491 636	2 105 218	386 418	325 141
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
26180000 - TITRES PARTICIP.AUTRES	66 688		66 688	66 688
	66 688		66 688	66 688
Autres titres immobilisés				
27180000 - AUTRES TITRES IMMOBILIS	1 120		1 120	1 120
27180200 - PARTS CRCA	9 788		9 788	9 614
27180300 - PARTS BFCC	136		136	136
27180400 - ACTIONS PARGEST	9 831		9 831	9 831
	20 874		20 874	20 700
Prêts				
27430200 - PRET FAURE FABRICE	4 781		4 781	2 711
	4 781		4 781	2 711
Autres immobilisations financières				
27520500 - GARANTIE TOTAL	3 950		3 950	3 950
	3 950		3 950	3 950
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 348 765	4 208 456	2 140 360	2 092 160
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
31100000 - MATIERES PREMIERES	231 357		231 357	226 191
	231 357		231 357	226 191
En cours de production de biens				
33500000 - TRAVAUX EN-COURS	625 147		625 147	593 311
	625 147		625 147	593 311
Avances, acomptes s/ commandes				

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
40910000 - FOURNISSEURS DEBITEUR	15 417		15 417	
	15 417		15 417	
Créances				
Clients et comptes rattachés				
41100000 - CLIENTS	1 826 763		1 826 763	1 837 409
41600000 - CLTS DOUT.OU LITIGIEUX	18 010		18 010	24 177
41810000 - CLTS FACTURES A ETABLI	333 590		333 590	666 378
49100000 - DEPRECIATIONS COMPTES		16 747	-16 747	-20 215
	2 178 363	16 747	2 161 616	2 507 749
Fournisseurs débiteurs				
40100000 - FOURNISSEURS	503 902		503 902	54 619
40960000 - FOURNISSEURS EMBALLA	3 174		3 174	3 174
	507 076		507 076	57 793
Personnel - Organismes sociaux				
42200000 - COMITE D ENTREPRISE				1 608
42500000 - PERSONNEL AVCES ET AC	1 311		1 311	
42500100 - PERSON FRAIS A REMB				428
42500200 - AVANCE LUDO EMOND FR				264
42500400 - SAISIE S/SALAIRES	200		200	3 345
43870000 - ORG.SCX PROD.A RECEVO				2 500
	1 511		1 511	8 144
Etat, Impôts sur les bénéfices				
44400000 - ETAT IMPOTS S/BENEFICE	161 051		161 051	177 643
	161 051		161 051	177 643
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
44556700 - CREDIT DE TVA A REPORT				48 748
44560000 - TVA DEDUCT.S/B.S.	237		237	15 428
44560100 - TVA DEDUCT.S/PRESTATIO	14 272		14 272	20 230
44560200 - TVA ATTENTE BIENS SERVI	517 464		517 464	341 878
44562000 - TVA DEDUCT.S/IMMOB	5 820		5 820	9 105
44566300 - TVA AUTOLIQUIDATION	35 665		35 665	273 887
44586000 - TVA FACT.NON PARVENUE	8 501		8 501	2 514
44586100 - T.V.A. S/ AVOIRS A RECEV				269
	581 958		581 958	712 058
Autres créances				
44870000 - ETAT PRODUIT A RECEVOI	6 576		6 576	3 398
45100000 - AVANCE GROUPE SUDATI	200 142		200 142	200 753
45580000 - ASSOCIES INTERETS COU	2 563		2 563	1 951
	209 281		209 281	206 103
Divers				
Disponibilités				
51210600 - BNP DAT	350 000		350 000	300 000
51210700 - CRCA DAT	750 000		750 000	956 200
51210900 - BPDA COMPTE A TERME	500 000		500 000	700 000
51211100 - B.N.P.	329 086		329 086	280 629
51211400 - C.R.C.A.	1 087 799		1 087 799	542 603
51211600 - B.P.D.A.	298 754		298 754	184 398
51213100 - S.M.C.	10 716		10 716	20 641
51213110 - B.F.C.C.	155 213		155 213	159 238
	3 481 568		3 481 568	3 143 710
Charges constatées d'avance				
48600000 - CHARGES CONSTATEES D'	18 077		18 077	21 295

■ Détail du bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	31/12/17
	18 077		18 077	21 295
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 010 908	16 747		8 010 908
TOTAL ACTIF	14 354 571	4 225 203	10 129 368	9 676 142

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social		
10130000 - CAPITAL SOCIAL	1 107 581	1 173 896
	1 107 581	1 173 896
Réserve légale		
10611000 - RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	1 229 468	1 167 376
	1 229 468	1 167 376
Réserves statutaires ou contractuelles		
10630000 - RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACT.	10 581	10 581
10631000 - FONDS DE DEVELOPPEMENT	2 089 575	1 986 088
	2 100 156	1 996 669
Résultat de l'exercice	590 680	413 949
TOTAL FRAIS AUX PROPRES	5 027 885	4 751 890
TOTAL AUTRES FOND PROPRES		
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts		
16405310 - EMPRUNT BOBCAT+FOURGON		7 404
16405320 - EMPRUNT NACELLE+ CLIO+ FOURGON		28 761
16405330 - EMPRUNT DAGA MINIPELLE	2 730	35 307
16405340 - EMPRUNT TRANCHEUSE	13 897	41 565
16405350 - EMPRUNT MASTER+PELLE	40 365	80 469
16405360 - EMPRUNT NACELLE + DIVERS	31 437	56 465
16405370 - EMPRUNT PELLE KOBELCO + 2	89 018	144 951
16405380 - EMPRUNT TRANCHEUSE N2	70 316	115 060
16405390 - VERSEMENT 1ER TRANCHE PRET	116 881	179 614
16405410 - PRET MATERIEL COURANT BNP	295 065	
16405420 - PRET 100 K€ CRCA	58 793	
16410000 - EMPRUNT BATIMENT BP	334 204	358 219
16411000 - EMPRUNT BATIMENT BNP	334 186	358 199
16411100 - EMPRUNT BATIMENT CRCA	309 259	331 481
16411200 - EMPRUNT BATIMENT PV CRCA	24 945	26 738
	1 721 096	1 764 232
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 721 096	1 764 232
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - FOURNISSEURS	1 073 473	1 307 326
40810000 - FRS FACT.NON PARVENUES	51 006	18 822
	1 124 479	1 326 147
Personnel		
42100000 - PERS.OUV.REMUN.DUES	360	
42200000 - COMITE D ENTREPRISE	5 090	
42500100 - PERSON FRAIS A REMB	2 946	
42500200 - AVANCE LUDO EMOND FRAIS JANVIER	73	
42860000 - INTERESSEMENT A PAYER	216 060	142 472
42865000 - PRIMES A PAYER	55 000	
	279 529	142 472
Organismes sociaux		
43100000 - COT.SECURITE SOCIALE	81 439	77 113
43710000 - PRO BTP	43 175	
43720000 - MUTUELLES	5 082	4 280
43730000 - CI BTP	12 703	33 115
43730300 - RETRAITE PREVOYANCE CADRE		19 460
43740000 - COT APAS	554	

Détail du bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
43750000 - COT BTP	3 974	
43760000 - TAXE APPRENTISSAGE	11 765	
43770000 - EFFORT CONSTRUCTION	7 786	
43860000 - ORG.SCX-CHARGES A PAYER		29 048
	166 476	163 016
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
44520000 - TVA AUTOLIQUIDATION	35 665	273 887
44551000 - TVA A DECAISSER	15 817	5 059
44556700 - CREDIT DE TVA A REPORTER	189	
44571000 - TVA COLLECTEE	260 054	996 099
44581000 - TVA A REGULARISER	1 132 866	
44587000 - TVA S/FACTURES A ETABLIR	55 598	
44587100 - TVA S/ FACTURES A ETABLIR		111 063
	1 500 189	1 386 108
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
44860000 - ETAT CHARGES A PAYER		19 916
		19 916
Dettes fiscales et sociales	1 946 193	1 711 512
<i>Autres dettes</i>		
41100000 - CLIENTS	284 450	72 459
46711100 - AUTRES CREDITEURS DIVERS	23 959	41 559
47100000 - COMPTE D'ATTENTE		7 477
47111000 - ROMPUS EN ATTENTE SCOP	1 306	864
	309 715	122 360
TOTAL DETTES	2 255 908	2 114 231
TOTAL PASSIF	10 129 368	9 676 142

Tableau des emprunts

Libellé Organisme Capital Taux d'intérêt	1er verst. Durée Conclu Fin	Solde au 01/01/2018	Mouvements		Solde au 31/12/2018	Capital restant dû		
			Souscrit	Remboursé		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
EMPRUNT DAGA MINI PELLE BNP PARIBAS 128 000,00 1,20 %	07/02/2015 48 Mois 07/01/2015 07/01/2019	35 275,30		32 545,42	2 729,88	2 729,88		
EMPRUNT TRANCHEUSE BNP PARIBAS 110 000,00 0,61 %	16/07/2015 48 Mois 16/06/2015 16/06/2019	41 564,82		27 667,56	13 897,26	13 897,26		
EMPRUNT MASTER + PELLE BANQUE POPULAIRE 159 900,00 0,65 %	24/01/2016 48 Mois 24/12/2015 24/12/2019	80 469,42		40 104,10	40 365,32	40 365,32		
EMPRUNT NACELLE + DIVERS BNP PARIBAS 100 000,00 0,46 %	22/04/2016 48 Mois 22/03/2016 22/03/2020	56 465,03		25 028,53	31 436,50	25 143,87	6 292,63	
EMPRUNT PELLE KOBELCO + CREDIT AGRICOLE 219 150,00 0,40 %	10/08/2016 48 Mois 04/07/2016 10/07/2020	144 950,60		55 932,26	89 018,34	56 156,41	32 861,93	
VERSEMENT 1ERE TRANCHE BANQUE POPULAIRE 300 000,00 0,20 %	21/03/2017 36 Mois 16/02/2017 21/02/2020	216 847,15		99 966,51	116 880,64	100 166,62	16 714,02	
EMPRUNT MATERIEL COURAN BNP PARIBAS 300 000,00 0,55 %	08/11/2018 61 Mois 08/10/2018 08/11/2023		300 000,00	4 935,05	295 064,95	59 369,82	235 695,13	

Libellé		1er verst.	Mouvements		Solde au	Capital restant dû		
Organisme	Durée	Solde au	Souscrit	Remboursé	Solde au	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Capital Taux d'intérêt	Conclu Fin	01/01/2018			31/12/2018			
Tableau des emprunts								
PRET 100 K€ CRCA CREDIT AGRICOLE 60 460,00 0,52 %	10/12/2018 36 Mois 20/11/2018 10/11/2021		60 460,00	1 666,74	58 793,26	20 057,32	38 735,94	
EMPRUNT BATIMENT BNP BNP PARIBAS 360 200,00 1,75 %	23/12/2017 180 Mois 23/11/2017 23/11/2032	358 198,89		24 013,32	334 185,57	24 013,32	96 053,28	214 118,97
EMPRUNT BATIMENT BP BANQUE POPULAIRE 360 220,00 1,75 %	21/12/2017 180 Mois 21/11/2017 21/11/2032	358 218,78		24 014,64	334 204,14	24 014,64	96 058,56	214 130,94
EMPRUNT BATIMENT CRCA CREDIT AGRICOLE 333 333,00 1,75 %	10/12/2017 180 Mois 21/11/2017 10/11/2032	331 481,15		22 222,20	309 258,95	22 222,20	88 888,80	198 147,95
EMPRUNT BATIMENT PV CRCA CREDIT AGRICOLE 26 887,00 1,75 %	10/12/2017 180 Mois 21/11/2017 10/11/2032	26 737,63		1 792,44	24 945,19	1 792,44	7 169,76	15 982,99
EMPRUNT TRANCHEUSE BANQUE POPULAIRE 30 000,00 0,65 %	28/11/2016 48 Mois 29/06/2016 28/10/2020	21 330,41		7 483,58	13 846,83	7 532,40	6 314,43	
EMPRUNT TRANCHEUSE BANQUE POPULAIRE 146 297,52 0,65 %	28/08/2016 47 Mois 28/07/2016 28/06/2020	93 810,65		37 341,55	56 469,10	37 584,99	18 884,11	
2 634 447,52	TOTAUX	1 765 349,83	360 460,00	404 713,90	1 721 095,93	435 046,49	643 668,59	642 380,85

Soldes intermédiaires de gestion

	31/12/18	%	31/12/17	%	Abs. (M)	Abs. (%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	8 054 279	100,00	7 760 659	100,00	293 620	3,78
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	8 054 279		7 760 659		293 620	3,78
Production stockée	31 836		144 592		-112 756	-77,98
Production immobilisée						
Sous-traitance directe	1 134 564		1 264 457		-129 893	-10,27
PRODUCTION DE L'EXERCICE	6 951 551	100,00	6 640 793	100,00	310 757	4,68
Achats de matières premières et approv.	2 023 158		2 282 577		-259 420	-11,37
Variation de stocks	-3 566		-42 190		38 624	-91,55
Consommation matière	2 019 591	29,05	2 240 387	33,74	-220 796	-9,86
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	4 931 959	70,95	4 400 407	66,26	531 553	12,08
MARGE	6 951 551	100,00	6 640 793	100,00	310 757	4,68
MARGE BRUTE GLOBALE	4 931 959	70,95	4 400 407	66,26	531 553	12,08
Autres achats et charges externes	1 053 209	15,15	1 100 439	16,57	-47 230	-4,29
COÛT D'EXPLOITATION	8 005 160	85,80	8 299 968	89,63	-578 788	-17,54
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés	69 396	1,00	65 075	0,98	4 320	6,64
Charges de personnel	2 814 578	40,49	2 510 237	37,80	304 340	12,12
CHARGES D'EXPLOITATION	994 772	14,31	724 855	10,91	270 123	37,25
Reprises s/ charges et Transferts	3 467	0,05	4 050	0,06	-583	-14,39
Autres produits	12 916	0,19	8 348	0,13	4 568	54,71
Dot. amortissements et provisions	359 896	5,18	336 651	5,07	23 245	6,90
Autres charges	3 585	0,05	4 165	0,06	-580	-13,92
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	627 630	9,32	398 237	5,97	251 443	63,45
Quote part résultat en commun						
Produits financiers	21 438	0,31	8 975	0,14	12 463	138,87
Charges financières	20 937	0,30	6 243	0,09	14 695	235,39
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	628 181	9,32	398 970	6,01	249 211	62,46
Produits exceptionnels	37 234	0,54	52 058	0,78	-14 824	-28,48
Charges exceptionnelles	95 034	1,37	37 498	0,56	57 536	153,44
Résultat exceptionnel	-57 801	-0,83	14 559	0,22	-72 360	-497,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-300		-420	-0,01	120	-28,57
RESULTAT DE L'EXERCICE	590 680	8,50	413 949	6,23	176 731	42,69

Déclaration 2065 

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SA ETEC			
SIRET	3 8 6 5 5 0 4 5 3 0 0 0 2 4		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
ROUTE DE ST JEAN 05000 GAP			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs	
				Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS C5C/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON		Si oui, indication du logiciel utilisé :
Visueur conventionné	☐	Visa : CGA ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie		
- du comptable : SAS BDO RHONE-ALPES		
48 boulevard Georges Pompidou 05000 GAP		
Tél :		
- du conseil :		
Tél :		
- du CGA ou du viseur conventionné :		
Tél :		
- N° d'agrément :		

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	351 857	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		351 857
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		351 857

[illegible]

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS		MOINS - VALEURS A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Mesures incitatives 

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SA ETEC

Au titre de l'année N

386550453 IS1

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	78 526
Réduction d'impôt au titre du mécénat	300
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1 177 900
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	1 177 900
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		



Liberté . Egalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2069-M-FC-SD
(2019)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 ou année¹

Dénomination de l'entreprise	SA ETEC
Adresse	ROUTE DE ST JEAN 05000 GAP
N° Siren	386550453

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° Siren	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	8 054 278	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5 %)	2	40 271
----------------------------------	---	-----------	---	---	--------

I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À REDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes	3	500
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ²	3b	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	500
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 – ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	

Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 – ligne 4))]	7	

II – APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	500
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 – ligne 8)	9	39 771

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572.

III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ³	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁴		Excédents imputés ⁵		Excédents restant à imputer ⁶ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1	700	E (D-13)	700	14		700
				15	Total	

IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Réduction d'impôt de l'exercice ⁷ [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	300
---	----	-----

V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ⁸

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
Total		

VI – UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (<i>Report du montant porté ligne 16</i>)	18	300
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (<i>montant case 17 – montant case 18 si case 17 > case 18</i>)	19	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (<i>montant case 18 – montant case 17 si case 18 > case 17</i>)	20	300

³ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁴ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁵ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁶ Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

⁷ Montant à reporter sur la déclaration de résultats dans la rubrique imputations et crédits d'impôts.

⁸ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2018	Clos le	31/12/2018
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise 38655045300024
SA ETEC ROUTE DE ST JEAN 05000 GAP	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☐	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	1 177 900
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	70 674
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	1 177 900
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	7 852
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	78 526
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	78 526
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général				
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13		78	526
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14			
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15		78	526
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16		78	526

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)				
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17			
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18			
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19			
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20			

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	78 526
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Annexes fiscales

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise SA ETEC

ROUTE DE ST JEAN
05000 GAP

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise SA ETEC

ROUTE DE ST JEAN
05000 GAP

[illegible]

CA20CHAAVA



ROUTE DE ST JEAN
05000 GAP

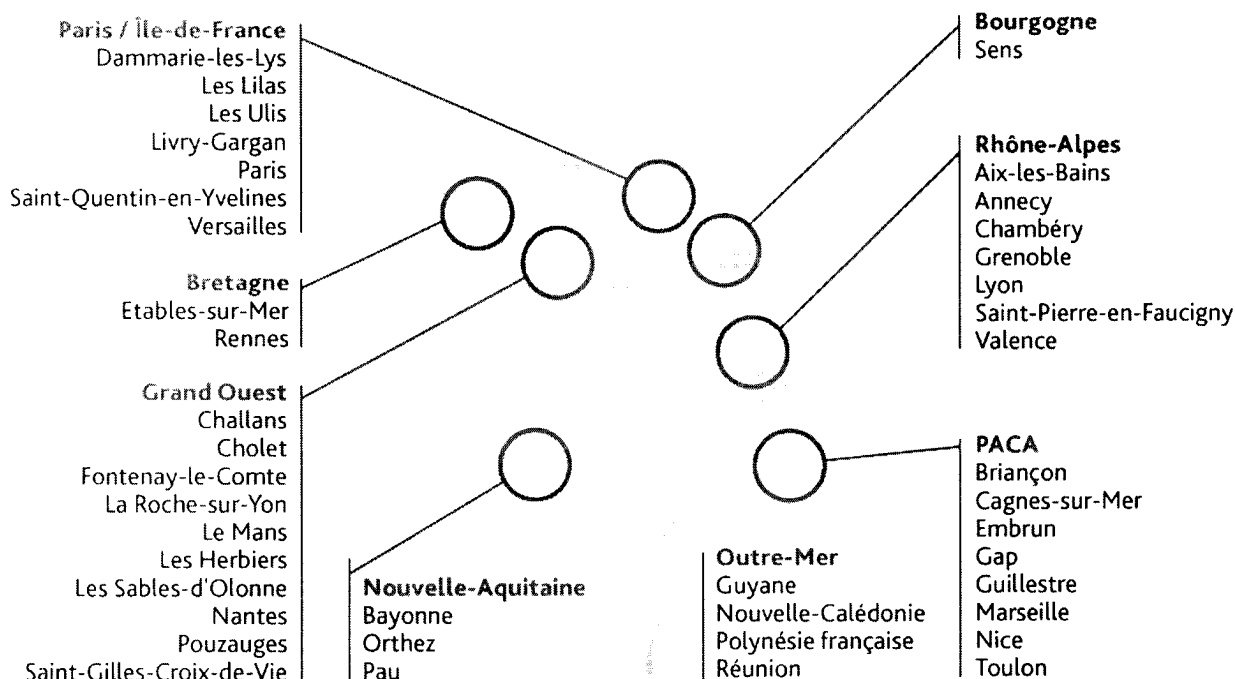
[illegible]



NOS BUREAUX EN FRANCE

BDO est un cabinet d'expertise comptable, d'audit et de conseil qui privilégie un service de proximité aux entrepreneurs. Nos collaborateurs accompagnent les entreprises - TPE, PME ou grande entreprise - dans leurs opérations de gestion courante et à chaque étape de leur développement, en couvrant les enjeux comptables, financiers, fiscaux ou sociaux des dirigeants et opérationnels.

Nous sommes présents dans les villes suivantes :



BDO
Immeuble le Concorde
48 Boulevard Georges Pompidou
05000 GAP
Tél. : 04 92 53 20 20
Fax : 04 92 53 20 25

Votre associé : Jean-Michel MOURATOGLU

Siège social : BDO Rhône-Alpes - 20 rue Fernand-Pelloutier - 38130 Echirolles
SAS au capital de 3 000 000 Euros - SIREN 061 500 542 RCS Grenoble - N°TVA Intracommunautaire FR 720 615 00542
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Régions de Lyon et de Marseille
Société de Commissaires aux Comptes Compagnie Régionale de Grenoble
www.bdo.fr



« ETEC SA »

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Gap,
Le 11 mai 2019.

S.A.S.U. COMES
Par son Président,
Commissaire aux Comptes Responsable,

Philippe GAUTIER

Le Marignan - 1 A, rue Bayard - 05000 GAP - Tél. 04 92 52 37 53 - Fax 04 92 52 37 68

Rapport spécial sur les conventions réglementées
ETEC SA
contact@cabinet-gautier.com

Page 1



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
RAPPORT SPECIAL
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

SA « ETEC »
35 ROUTE DE SAINT JEAN
05000 GAP

Le Marignan - 1 A, rue Bayard - 05000 GAP - Tél. 04 92 52 37 53 - Fax 04 92 52 37 68
contact@cabinet-gautier.com

Société de Commissaires aux Comptes - SAS au capital de 7522 € - Siret 344 950 910 00051 - APE 6902Z - N° Intracommunautaire FR 94 344 950 910



« ETEC SA »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ETEC SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Néant.

Observation

Néant.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis dans votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et informations fournies en annexe.
- Nous avons mis en œuvre les contrôles de substance que nous avons estimés nécessaires compte tenu de la situation de la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Il est à noter que le délai légal entre l'arrêté des comptes et la date de l'assemblée générale n'a pas été respecté.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois



garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gap, le 11 mai 2019

SASU COMES
Par son Président
Commissaire Aux Comptes Responsable
Philippe GAUTIER

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017	Abs. (M)	Abs. (%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	140 112	25 581	114 531	447,73
Production vendue (services)	7 914 167	7 735 078	179 089	2,32
Chiffre d'affaires net	8 054 279	7 760 659	293 620	3,78
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée	31 836	144 592	-112 756	-77,98
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	34 350	47 384	-13 034	-27,51
Autres produits	12 916	8 348	4 568	54,71
Total produits d'exploitation (I)	8 133 382	7 960 983	172 398	2,17
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts	2 023 158	2 282 577	-259 420	-11,37
Variations de stock	-3 566	-42 190	38 624	-91,55
Autres achats et charges externes (a)	2 218 656	2 408 230	-189 574	-7,87
Impôts, taxes et versements assimilés	69 396	65 075	4 320	6,64
Salaires et traitements	1 869 578	1 668 195	201 383	12,07
Charges sociales	944 999	842 043	102 957	12,23
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	359 896	336 651	23 245	6,90
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	3 585	4 165	-580	-13,92
Total charges d'exploitation (II)	7 485 702	7 564 746	-79 044	-1,04
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	647 680	396 237	251 443	63,46
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances actif im	223	449	-227	-50,47
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21 216	8 526	12 690	148,85
Reprises sur provisions et dépréciat. et tsf charg				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de pl				
Total produits financiers (V)	21 438	8 975	12 463	138,87
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	20 937	6 243	14 695	235,39
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	20 937	6 243	14 695	235,39
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	501	2 732	-2 231	-81,67
RESULTAT COURANT avant impôt	648 181	398 970	249 211	62,46

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	3 900	2 563	1 338	52,21
Sur opérations en capital	33 333	49 495	-16 162	-32,65
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)	37 234	52 058	-14 824	-28,48
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	95 034	35 718	59 316	166,07
Sur opérations en capital		1 780	-1 780	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)	95 034	37 498	57 536	153,44
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-57 801	14 559	-72 360	-497,00
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-300	-420	120	-28,57
Total des produits (I+III+V+VII)	8 192 053	8 022 016	170 038	2,12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 601 373	7 608 067	-6 694	-0,09
BENEFICE OU PERTE	590 680	413 949	176 731	42,69
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	34 560	34 560		4 875
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 166 372	32 237	1 134 135	1 163 294
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 554 905	2 036 441	518 464	434 785
Autres immobilisations corporelles	2 491 636	2 105 218	386 418	325 141
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	66 688		66 688	66 688
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	20 874		20 874	20 700
Prêts	4 781		4 781	2 711
Autres immobilisations financières	3 950		3 950	3 950
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 343 765	4 208 456	2 135 309	2 022 145
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	231 357		231 357	226 191
En-cours de production (biens et services)	625 147		625 147	593 311
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	15 417		15 417	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 178 363	16 747	2 161 616	2 507 749
Autres créances	1 460 877		1 460 877	1 161 741
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 481 568		3 481 568	3 143 710
Charges constatées d'avance (3)	18 077		18 077	21 295
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 010 806	16 747	7 994 059	7 653 997
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	14 354 571	4 225 203	10 129 368	9 676 142
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				2 711
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

3 cl

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 107 581	1 173 896
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 229 468	1 167 376
Réserves statutaires ou contractuelles	2 100 156	1 996 669
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	590 680	413 949
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 027 885	4 751 890
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 721 096	1 764 232
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 124 479	1 326 147
Dettes fiscales et sociales	1 946 193	1 711 512
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	309 715	122 360
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	5 101 483	4 924 252
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 129 368	9 676 142
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 286 049	1 772 559
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 815 433	4 137 633
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

5/11

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA ETEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 10 129 368 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 590 680 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

/// Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

/// Règles et méthodes comptables

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 78 526 EURO. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 560			34 560
Immobilisations incorporelles	34 560			34 560
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 166 372			1 166 372
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	2 463 293	243 779	152 167	2 554 905
- Instal.générales, agencements aménagements divers	28 537	44 023		72 560
- Matériel de transport	2 231 329	160 535	97 271	2 294 593
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	102 004	22 480		124 483
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 991 534	470 817	249 439	6 212 912
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	66 688			66 688
- Autres titres immobilisés	20 700	174		20 874
- Prêts et autres immobilisations financières	6 661	3 000	931	8 731
Immobilisations financières	94 050	3 174	931	96 293
ACTIF IMMOBILISE	6 120 143	473 991	250 369	6 343 765

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		470 817	3 174	473 991
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		470 817	3 174	473 991
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		249 439	931	250 369
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		249 439	931	250 369

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

LES TITRES DETENUS DE LA SCOP SUDATI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEPRECIATION CAR DES MESURES CORRECTIVES ONT ETE MISES EN PLACE DEPUIS LA CLOTURE DU BILAN.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 685	4 875		34 560
Immobilisations incorporelles	29 685	4 875		34 560
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	3 078	29 159		32 237
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	2 028 507	160 101	152 167	2 036 441
- Instal.générales, agencements aménagements divers	25 735	2 789		28 524
- Matériel de transport	1 916 329	160 552	97 271	1 979 609
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	94 664	2 420		97 084
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 068 314	355 021	249 439	4 173 896
ACTIF IMMOBILISE	4 097 998	359 896	249 439	4 208 456

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 666 048 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4 781		4 781
Autres	3 950		3 950
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 178 363	2 178 363	
Autres	1 460 877	1 460 877	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 077	18 077	
Total	3 666 048	3 657 317	8 731
Prêts accordés en cours d'exercice	3 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	931		

Produits à recevoir

	Montant
CLTS FACTURES A ETABLIR	333 590
ETAT PRODUIT A RECEVOIR	6 576
ASSOCIES INTERETS COURUS	2 563
Total	342 729

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 107 584,00 EURO décomposé en 69 224 titres d'une valeur nominale de 16,00 EURO.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	73 368	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice	4 144	16,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	69 224	16,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 101 483 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 721 096	435 046	643 669	642 381
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 124 479	1 124 479		
Dettes fiscales et sociales	1 946 193	1 946 193		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	309 715	309 715		
Produits constatés d'avance				
Total	5 101 483	3 815 433	643 669	642 381
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	360 460			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	403 596			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan**Charges à payer**

	Montant
FRS FACT.NON PARVENUES	51 006
INTERESSEMENT A PAYER	216 060
PRIMES A PAYER	55 000
Total	322 066

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	18 077		
Total	18 077		

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	140 112		140 112
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	7 894 182		7 894 182
Etudes			
Prestations de services	8 320		8 320
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	11 665		11 665
TOTAL	8 054 279		8 054 279

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 9 000 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Autres informations**Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
INTERETS / EMPRUNTS	10 734
LOCATION PHOTOCOPIEUR	14 722
Autres engagements donnés	25 456
Total	25 456
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (art 244 quater C du CGI) dont a bénéficié l'entreprise au titre de l'exercice, a été intégralement utilisé à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.



SA SCOP au Capital variable de 1 092 349€

Siège social : 35 Route de Saint Jean 05000 GAP
RCS GAP 386 550 453 00024

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 17 Mai 2019

L'An deux mille Dix-neuf le 17 mai à 16h40, les actionnaires de la Société ETEC se sont réunis au siège social sur la convocation faite par le Conseil d'administration en date du 30 avril 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui est émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry DERMINASSIAN. Monsieur Guy AYE et Mr David D'ODORICO sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Laurent VRAIE est désigné comme secrétaire.

Le Président constate que les actionnaires présents, représentent 38 voix, sur un total de 50 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les convocations remis en main propre aux actionnaires, signées par leur soin.
- Les copies et récépissés postaux des lettres adressés aux autres actionnaires.
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressé au commissaire aux comptes titulaire.
- la feuille de présence signée des membres du bureau, aucune demande de vote par correspondance n'a été effectuée conformément à l'avis de convocation.
- le rapport du conseil d'administration.
- le rapport général du commissaire aux comptes.
- l'inventaire de l'actif passif de la société au 31 décembre 2018.
- les comptes annuels au 31 décembre 2018.
- le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code du commerce.
- le texte des résolutions proposées par le conseil d'administration.

Puis le Président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport du Président du Conseil d'Administration
- Rapport spécial du commissaire aux comptes
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat
- Admission ou retrait d'associés

- Renouvellement et élections d'administrateurs
- Questions diverses

Le président rappelle que la tenue du CA qui arrête les comptes de l'année et la tenue de l'Assemblée doit être espacée de 15 jours. Ce délai était maintenu mais dans un souci de production des comptes nous avons décalé le Conseil du 3 mai 2019 au 10 mai 2019.

Afin de respecter les règles de distribution de l'intéressement, participation, il n'était pas envisageable de décaler l'AG d'une semaine.

Le président demande à l'AG d'entériner les résolutions qui vont lui être soumises.

Puis le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration, présente les comptes ainsi que le rapport du Commissaire Aux Comptes.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Du ressort de l'AGO

1^{ère} RESOLUTION : Rapport de Gestion du CA et du président

Le Président prend la parole pour faire un rappel sur l'année écoulée. Il explique les difficultés rencontrées en gestion interne. La société et les salariés ont connus un passage très difficile mais la crise est passée en grosse partie. Il faut cependant réexpliquer beaucoup de choses. Le président demande à tous de faire des efforts sur la communication, ne pas relater des choses fausses, transformer la réalité ou encore ne pas juger ou critiquer son collègue de travail, mais plutôt s'investir tous ensemble pour le bien de la société, et avancer tous dans le même sens pour que perdurent encore longtemps cette société.

Il rappelle que l'année 2018 a été excellente. Cependant il faudra travailler d'avantage pour 2019 afin de couvrir les différentes dépenses non prévues.

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration le rapport du président du Conseil et le rapport du Commissaire aux comptes approuve les rapports.

- **Achat et ventes :**

- Achat de 3 mini pelles KUBOTA
- Vente de la roue de trancheuse CIMEX
- Vente NISSAN CABSTAR
- Achat Mercedes Franck COCCA
- Achat plaque DPU 500 K€
- Achat des vestes norme obligatoire + bonnets
- Standard téléphonique 15K€

- **Projet achat / vente**

- Camion Grue Ligne
- Changement du portail
- Scan factures
- Vente Mini chargeur (sauf si achat balayeuse compatible)
- Balayeuse

Un associé demande si les BOX sont prévus. Le président et la direction lui répondent que le projet est en cours d'étude.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AG
DD TB LV

2^{ème} RESOLUTION : Rapport ordinaire et Spécial du Commissaire aux comptes.

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code du commerce, approuve ces conventions

3^{ème} RESOLUTION : Validation des comptes du 31/12/2018 et quitus aux administrateurs.

Le Directeur Mr Thierry BOULET prend la parole.

Sur les marchés :

Il y a beaucoup de chantier à finir avant fin novembre. Le risque est d'avoir moins de travail pour 2020. Le SMO ne gère plus la fibre optique, c'est SFR qui a repris le marché. Tout doit être raccordé pour 2022 au plus tard sous peine de pénalités (3%). Les prix sont très bas pour le moment les entreprises du 04/05 ne se sont pas forcément positionnées.

PDV RSI = renégociation de marché

OSN = marché rehausse de chambre 1 an pour le moment.

SYME 05 = Marché en cours jusqu'en 2020.

Ville de GAP = Marché en cours jusqu'en 2020.

AI (Affaire Individuelle) = Comme c'est une année électorale il faut que tous les travaux soient terminés pour Novembre. Nous avons pris une affaire AI à ASPREMONT. Une AI non prise à CURBANS car le délai est trop court 11 semaines pour réaliser la totalité du chantier.

SYEP = marché qui se termine fin d'année.

EP VEYNES = marché terminé en fin d'année.

MARCHE GROUPE TP = valable encore un an (renouvellement fin d'année).

Ville de Gap TEPCV (Remplacement des lanternes). Nous devrions avoir des affaires pour fin novembre.

SDE 04 en groupement avec CEGELEC renouvelable encore 1 an.

L'assemblée Générale après avoir entendu les explications complémentaires fournies verbalement, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4^{ème} RESOLUTION : Affectation du Résultat

L'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration, décide de répartir comme suit le bénéfice de l'exercice écoulé qui s'élève à la somme de 590 680 €.

Dividendes 20%	118 136 €
Participation 40%	236 272 €
Réserve légale 15%	88 602 €
Fonds développement 25%	147 670 €

L'intéressement s'élève à 216 k€ sachant qu'il n'a pour cette année plus de forfait social car nous sommes une entreprise de moins de 250 salariés.

Les deux réserves s'élèvent en totalité à 236 272 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} RESOLUTION : Admission ou retrait d'associés.

Le Conseil demande l'admission des associés suivants :

AUBERT Ryan
CANUT Tom
COTTET Remi
FELIX Anthony
GUERIN Jean Michel
MONTAGNIER Jean
PASTOREL Jérôme
PEREZ Emilien
RAMPAL Mathieu
TEMPLIER Sébastien
TURAHIRWA Didier
ZAROURI Idir

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil demande le retrait de Mr NEVORET de la société. Demande faite par l'intéressé par mail en date du 12 mars 2019. Les salariés BEAUME ALAIN et GUION Roland sont sortis de la société en 2018. Total à rembourser 86 688€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} RESOLUTION : Entrées et Sorties en Capital sur 2018

Au cours de l'année 2018 le montant de Capital remboursé par la société est de 130 171 € pour les personnes suivantes (BOUNIOR, TRITZ, PARA, BRUNCK S, POLLI G, JOUVE, BERTHIER, TOURRES JL, JORDAN, SILVE, GACHENIARD, RAJON, COURT). Le montant que l'AG avait validé en remboursement était de 77 851 €.

La société a remboursé 82 096 € au titre de la participation 2012. Pour rappel le montant remboursé au titre de la participation 2011 était de 82 176 €.

Au cours de l'année 2018 le montant des apports s'élève à 9088 € pour FESTA, NICOLETTI, CADI, EBRARD et D'ODORICO.

Pour rappel la participation de 2013 sera disponible à partir de Juillet 2019.

Pour 2019 une augmentation de capital aura lieu pour tous les ETAM et ouvriers qui auront pris la décision de réintégrer leurs heures rémunérées dans le capital. Le résultat de la société sera donc abaisser de la somme placée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7^{ème} RESOLUTION : Comptes SUDATI

Progression du Chiffre de 30 % essentiellement sur L'EDF + 38%, SYME 05 + 293 % Et prestation de Services 61%. L'EDSB en baisse de 62% (reprise des parts de marché sur 2019). Le SIE en baisse également de -47% (entretien uniquement).

Cependant la consommation de matière première augmente de 42% en léger décalage avec l'augmentation de CA mais pré commande en avance pour le cœur de ville de BRIANCON.

Les travaux sous-traités augmentent aussi toujours cœur de ville de 109% (routière essentiellement).

AG

DD LV D

Les autres charges sont dans l'ensemble maîtrisées -38 K€ de baisse avec des postes en hausse tel que le carburant, les assurances liées à l'évolution du CA...mais sont bien maîtrisées sur des postes comme la location avec une baisse de 37k€.

Le poste intérimaire reste identique à 2017 avec une masse salariale globale annuelle qui baisse de 4 k€.

Les Amortissements sont en baisse pas de nouvelles acquisitions pour l'instant.

Le poste Impôt et taxe reste à l'identique que 2017.

Malgré une bonne année et un bon redressement administratif de la part de Damien le gérant, les indemnités de départ de Mr Vandewiele sont venues abaisser le résultat pour terminer l'année avec une perte de 31 k€.

Afin d'éviter une année encre compliquée avec les relations fournisseurs (encours trop peu importants qui oblige ETEC à faire les commandes en avance ; paiement avant livraison....), la société SUDATI a bénéficié d'un abandon de créance à hauteur de 50 k€ de la part de ETEC qui rentre dans son revenu exceptionnel et qui lui permet de sortir en positif de 18 k€.

Ce résultat n'a pas été redistribué aux salariés comme il aurait pu l'être mais a été directement transférer dans le compte de perte de SUDATI afin de venir amenuiser ce compte de perte. Vote à l'unanimité des associés de SUDATI.

A titre d'information l'abandon de créance n'est que temporaire. Un contrat a été signé entre les deux sociétés comme la loi l'oblige. Dès que la société SUDATI pourra rembourser cette somme à ETEC elle le fera dans les règles prévues.

Cette somme viendra alors augmenter le résultat de la société ETEC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

8^{ème} RESOLUTION : Renouvellement des Administrateurs

Mme NICOLETTI Marion, Mr FRANCOIS Yannick, Mr MORETTI Patrice, Mr POLLI Guillaume et Mr TOURRES Lionel sont candidats à un poste d'administrateurs.

Pour rappel il y a trois postes vacants.

Après délibération des votes à la majorité absolue 24 pour au premier tour Mr MORETTI Patrice et 26 pour Mr TOURRES Lionel sont élus administrateurs pour une durée de 4 ans.

Après délibération des votes à la majorité relative au second tour, Mr POLLI Guillaume est élu administrateur pour une durée de 4 ans.

NICOLETTI Marion 13 Votes pour et 24 votes contre

FRANCOIS Yannick 5 Votes pour et 32 votes contre

POLLI Guillaume 16 Votes pour et 21 votes contre

9^{ème} RESOLUTION : Validation de L'AG

L'Assemblée Générale Valide à l'unanimité toutes les décisions votées ce dessus malgré le non-respect de délai de convocation entre la tenue du Conseil d'Administration et la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire. (7 jours au lieu de 15 jours).

POINT DIVERS : Questions diverses

- **Utilisation du CICE** : 78526 € embauche de personnel.
- **Evolution du capital de la société.**
- **Point des comptes 2019.**
- **Points sur les heures Ouvriers.**

Un rapide point est fait sur les heures ouvriers. Il est rappelé que les conducteurs de travaux ainsi que les membres du CA feront un point avant les vacances estivales. Pour éviter un surcroît d'heures il est proposé de mettre en place un système de rotation avec un vendredi par mois pour les ouvriers.

Peut-être prévoir plusieurs positionnements de date pour les semaines à 0 sur Janvier et février.

Un point est fait également sur les sommes versés aux ouvriers pour rattrapage des heures. Cf POWER POINT.

- **Projet immobilier ETEC ?**

Rappel des projets les plus importants. Trouver une solution pour les conducteurs de travaux. Aménager le parc + les places de PARKING extérieures. Remise en état de l'ancienne salle restauration pour y mettre les panneaux d'information.

Un administrateur demande à ce que l'on se mette en conformité avec les lois handicapés et qu'un ascenseur soit intégré dans les nouveaux plans.

- **Départ lignard**
- **Embauche de DODRET 13 mai et BATHELEMI Pour l'atelier le 20/05/2019**
- **Charte Administrateur**
- **Groupe de travail parc busage du ruisseau + taille des arbres.**
- **Terrain Mme CHABRE : un acheteur potentiel pour la partie non inondable. ETEC ne s'est pas positionné au vue du prix du m².**
- **Il est demandé par un associé la part que représente la somme placée des salariées dans le capital. 9 salariés ont réintégré dans le capital la somme des heures ce qui représente 18 000 € à déduire les charges.**
- **Il est posé la question sur le placement NATIXIS. Les supports proposés ne sont pas rentable il serait judicieux de trouver d'autres placements.**

Intervention du Bruno GARCIA un administrateur. Il rappelle que la salle de restauration est neuve. Qu'il faut autant que possible la conserver dans cet état. Tout le matériel de nettoyage est à disposition et même si il y a la femme de ménage tous les jours il est recommandé de passer un coup de balai quand on rentre avec les pieds plein de terre pour le confort de tous.

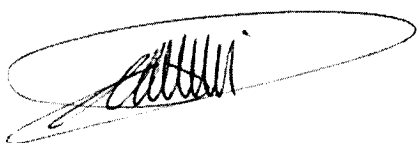
DD AG
LV TD

Il est rappelé que tous les documents présentés lors de cette Assemblée Générale seront disponibles dans le bureau de la comptabilité.

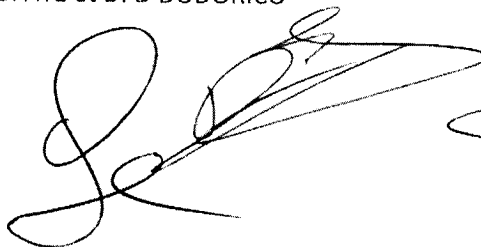
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19h00 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent Procès-verbal qui a été signé par tous les membres du bureau après lecture.

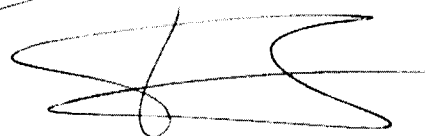
Le Président,
T. DERMINASSIAN

A handwritten signature in black ink, enclosed within a large, hand-drawn oval.

Les Scrutateurs,
G. AYE et D. D'DODORICO

A complex, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes.

Le Secrétaire,
L. VRAIE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop followed by a horizontal stroke.